

VITAVAX[®] TECHNICAL
FONGICIDE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

POUDRE

PRINCIPE ACTIF:
Carbathiine. 97,9 %

N° D'HOMOLOGATION 18722 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 25 – 200 kg

Fabriqué pour:

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709 Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE, 24 HEURES SUR 24
(Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident) :
Appeler CHEMTREC : 1-800 424-9300.

2024-1378
2024-06-04

dateV005MA

MODE D'EMPLOI :

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

1. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
2. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Le contact avec la peau ou les yeux peut causer une irritation. L'inhalation de fortes concentrations de poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires.
3. Bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau après utilisation et avant de manger ou de fumer.
4. Ce produit est modérément toxique pour les poissons. Tenir hors des lacs, des étangs et des cours d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
5. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUE : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit bien aéré, au frais et au sec, dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des semences et des aliments pour humains ou animaux.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation..

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et VITAVAX sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.